



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 11 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/02/2022

Date d'affichage 03/02/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

Procurations : 3

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU.

Étaient absents excusés : Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI, Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER.

Était absent non excusé : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

TRAVAUX CHEMIN « LA PETITE RONDIERE »

Rapporteur : Pascal LIVENAI

Présentation de la décision

Le chemin de la « Petite Rondière » appartient à la commune du Pertre mais la maison d'habitation fait partie de la Commune de Beaulieu-sur-Oudon.

Ce chemin est très abîmé et demande des travaux d'entretien.

Lors de différents échanges, la commune du Pertre a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas réaliser de travaux sur ce chemin.

Les propriétaires ont sollicité les membres de la commission voirie afin de leur apporter une solution.

Monsieur le Maire propose plusieurs solutions :

- Acquérir le chemin à la commune du Pertre
- Réaliser les travaux d'entretien de ce chemin avec l'accord de la commune du Pertre
- Réaliser les travaux d'entretien de ce chemin pour moitié avec la commune du Pertre
- Créer un chemin d'accès sur notre commune

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 11/02/2022

SLO

ID : 053-215300260-20220211-2022_013-DE

Après débat sur les différentes solutions envisagées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réhabiliter un chemin d'accès sur la commune de Beaulieu-sur-Oudon.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 février 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

